

ASSEMBLÉE NATIONALE

23 février 2024

SEM-AINE DE QUATRE JOURS POUR LES BÉNÉVOLES - (N° 2065)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 19

présenté par

M. Vuibert, Mme Chandler, M. Haury, Mme Klinkert, Mme Decodts et Mme Lingemann

ARTICLE 2

À l'alinéa 4, après le mot :

« publique »,

insérer les mots :

« , de maire ou de maire-adjoint, ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il s'agit d'un amendement de mise en cohérence, avec le précédent amendement, afin que l'aménagement du temps de travail instaurant la semaine de 4 jours pour les bénévoles pour les maire et maires-adjoint salariés puisse également concerner les maires et maires agents de la fonction publique.